

La structure élémentaire de l'énoncé dans la syntaxe d'André Martinet

Remi JOLIVET
Université de Lausanne

Résumé. La syntaxe générale développée par André Martinet est mal connue et rarement discutée. Elaborée en pleine cohérence avec une définition stricte de la notion de «langue» et une conception de la linguistique comme champ de recherche autonome, elle ne s'inféode ni à la psychologie ni à la logique et récuse tout universel non déductible de la définition de la langue. Aussi fréquente soit-elle, l'existence d'un prédicat n'est pas un universel, moins encore celle d'un sujet et la structure sujet-prédicat n'est qu'un cas particulier de formation de l'énoncé minimum qui n'existe pas obligatoirement dans toutes les langues. Cette contestation du statut universel de ces notions n'empêche pas d'en donner une définition générale, valable pour toutes les langues où elles sont applicables. C'est dans le processus d'actualisation — également redéfini — qu'il faut chercher l'explication de la fréquence, dans les langues du monde, d'une construction bipartite de l'énoncé minimum.

Mots-clés. actualisation; André Martinet; énoncé minimum; prédicat; sujet; syntaxe fonctionnelle.

Les contributions d'André Martinet à la phonologie synchronique et diachronique et à l'élaboration d'une linguistique générale, structurale et fonctionnelle, sont bien connues. On sait moins, peut-être, hors du cercle de ceux qui bénéficièrent de son enseignement, que son intérêt pour l'étude de la fonction significative se traduisit, dès 1950, par un article sur l'opposition verbo-nominale et que Martinet n'a pas cessé, depuis cette date, de développer ce versant de l'analyse linguistique. Ses réflexions ont été reprises et synthétisées dans *Syntaxe générale* en 1985. L'ouvrage est épuisé et n'a pas été réédité. Cette destinée éditoriale, qui contraste fortement avec celle des *Éléments de linguistique générale* ou même de *L'économie des changements phonétiques*¹, est emblématique du faible écho, jusqu'à ce jour, des conceptions de Martinet en matière de syntaxe au sens large du terme. Les raisons en sont multiples. La parcimonie dont fit preuve Martinet en matière de création terminologique a pu jouer un rôle. Dès lors que les termes «sujet» et «prédicat» sont employés et que le discours ne s'accompagne pas des attraits d'une formalisation on risque de penser qu'il ne peut rien y avoir de bien nouveau. Mais ce qui a surtout compté c'est la prégnance d'autres approches (générativiste; énonciative) qui conçoivent autrement la syntaxe. Pour Martinet la syntaxe (n')est (que) ce chapitre de la présentation d'un système linguistique qui expose «par quels moyens les rapports qui existent entre les éléments d'une expérience (...) peuvent être marqués dans une succession d'unités linguistiques de manière que le récepteur du message puisse reconstruire cette expérience» (*Syntaxe générale*, p. 40), c'est-à-dire, formellement, comment les classes de monèmes se relient les unes aux autres dans un énoncé.

Avant d'examiner comment Martinet conçoit la structure de l'énoncé – plutôt que la structure de la proposition – il n'est pas inutile de préciser que l'analyse linguistique, préalable à la rédaction du chapitre consacré à la syntaxe d'une langue, s'inscrit dans un cadre général dont il faut relever au moins quatre caractéristiques. Je le fais ici sans excès de précaution: il y aurait des nuances à apporter.

- L'affirmation de l'autonomie d'une approche linguistique qui, d'une part, ne saurait se confondre avec la logique ou la psychologie, d'autre part privilégie «les emplois de la langue hors situation» :

[...] l'idéal de la communication humaine [...] est de se suffire à elle-même. Cet idéal trouve son expression dans les emplois de la langue hors situation. (...) C'est en se référant à des emplois hors situation de la langue que l'on peut définir la syntaxe normale. (*Langue et fonction*, 1962, p. 76)

D'où le recours à des exemples du genre *Les chiens de la voisine mangent la soupe*, qui peuvent faire sourire si on n'en comprend pas la légitimité.

¹ Le premier titre régulièrement réédité entre 1960 et 2003, le second qui a connu une nouvelle édition en 2004, un demi-siècle après la première. Sans parler des traductions !

- Une définition très restrictive, «pauvre», de la «langue», en tant qu'objet du linguiste, réduite à la double articulation de la linéarité de l'énoncé en unités à fonction significative (monèmes) et unités à fonction distinctive (phonèmes), ce qui laisse bien des aspects de côté (l'intonation...) mais présente l'avantage de ne postuler, hors du cadre «stipulé», aucune restriction formelle a priori, aucun universel.

- En contraste et en complément avec la «sévérité» des restrictions précédentes, l'affirmation d'une «économie» du fonctionnement linguistique tendant à un équilibre entre coût de l'expression et bénéfice fonctionnel. C'est cet aspect qui relie la «langue» et les conditions concrètes de son utilisation.

- Enfin, la stricte subordination des propriétés formelles aux valeurs fonctionnelles. En d'autres termes : une distinction et une hiérarchisation claires entre opposition (fonctionnelle) et variation (formelle).

La question des aspects généraux de la liaison des monèmes dans l'énoncé — qui englobe celle de la structure de la proposition — est abordée dans une quinzaine de publications dont on trouvera les références dans la bibliographie. Il ne me semble pas y avoir d'évolution sensible de la pensée qui imposerait une lecture chronologique, sauf peut-être en ce qui concerne la conception de l'actualisation qui ne s'intègre réellement au cadre théorique que dans les derniers écrits. Il reste que l'interprétation est parfois gênée par «des traces, persistantes, de la définition aristotélicienne du prédicat»² (Mounin, 1984, p. 35), le recours à la terminologie traditionnelle ou quelques fluctuations terminologiques dont on peut parfois se demander s'il s'agit bien de simples «ajustements» — selon l'expression de Mounin (Mounin, 1984, p. 36) — ou si elles ne correspondraient pas à l'adoption d'une perspective légèrement différente, oscillant, pour le dire vite, entre grammaire de constituants et grammaire de dépendance. Il s'agit surtout du triplet «énoncé minimum» / «syntagme prédicatif» / «prédicat». L'expression «syntagme prédicatif» apparaît principalement dans les *Éléments de linguistique générale* (4.24) et *Langue et fonction* (pp. 64-65, 75-80) et semble, dans le deuxième texte en particulier, un quasi-synonyme d'«énoncé minimum» :

[...] en français [...] le syntagme prédicatif est toujours composé au moins d'un sujet et d'un monème prédicatif. (*Langue et fonction*, p. 64)

Dans les *Éléments de linguistique générale* l'énoncé minimum est l'association obligatoire d'un élément à statut prédicatif et d'un élément jouant le rôle de contexte actualisateur. Deux constituants, donc. Cette association obligatoire ne se rencontre pas nécessairement dans toutes les langues ni, dans les langues où elle est attestée, dans tous les types d'énoncé. On ne la rencontre que «là où l'actualisation [linguistique *RJ*] est

² En particulier dans les *Éléments de linguistique générale*, 4.26

de rigueur» (*Éléments de linguistique générale*, 4.26). Mais dans *Syntaxe générale* on lit que l'énoncé minimum peut être «réduit au seul prédicat» (5.12) — donc au seul noyau central de rattachement des éléments dépendants — et, dans le même ouvrage, l'expression «énoncé minimum» est absente du paragraphe 3.65, pourtant titré «L'énoncé minimum», où il n'est question que de «noyau prédicatif», expression ambiguë puisqu'elle peut désigner le prédicat, noyau des dépendances, ou une structure complexe composée de constituants et comportant le prédicat. L'ambiguïté est levée en 8.6 («Énoncés minima», dans le même ouvrage), mais au prix d'une confirmation du glissement de la définition des énoncés minima, structures élémentaires qui peuvent se confondre avec le noyau prédicatif, lequel peut être un monème unique, et non plus association obligatoire de deux monèmes au moins :

Parmi les énoncés autonomes [qui ne dépendent en rien des contextes et des situations dans lesquels ils sont produits § 8.5] [...] le linguiste va rechercher ceux qu'on peut caractériser comme minima, c'est-à-dire offrant le plus petit nombre d'unités significatives. Ces énoncés comporteront nécessairement un noyau prédicatif et il y a quelques chances pour que ce noyau se trouve actualisé par quelques déterminations, notamment un sujet [...] (*Syntaxe générale*, p. 197)

Ces quelques difficultés d'interprétation sont sans conséquence pour le dégagement des thèses essentielles, développées ci-dessous et qui sont les suivantes:

- l'existence d'un prédicat n'est pas un universel;
- il y a des langues qui ignorent la relation sujet-prédicat;
- l'existence d'un sujet n'est pas un universel;
- les nécessités de l'actualisation expliquent la fréquence d'une composition bimonématique de l'énoncé minimum.
- L'existence d'un prédicat n'est pas un universel

Georges Mounin l'a montré (Mounin, 1984, p. 35-36), la définition du «prédicat» n'est, chez Martinet, ni psychologique ni logique mais linguistique et formelle. Le prédicat est le constituant «autour duquel s'organise la phrase et par rapport auquel les autres éléments constitutifs marquent leur fonction» (*Éléments de linguistique générale*, 4.29). Il faut insister : ce statut de «noyau central de l'énoncé» définit entièrement, exhaustivement, le «prédicat». Cette définition n'implique donc nul rapport privilégié entre le prédicat et d'autres constituants, sujet et objet, terme source et terme but, etc. Pas plus qu'elle n'implique une classe de valeurs sémantiques préférentiellement liées au terme à statut prédicatif. De plus, l'existence d'un terme prédicat — conçu comme noyau central de l'organisation hiérarchique de la proposition — n'est pas un universel déductible de la définition de la langue. Son universalité ne pourrait être établie qu'inductivement :

Ce qui semble exister dans toutes les langues connues, c'est un noyau à partir duquel peut se produire l'expansion, et des éléments qui constituent cette ex-

pansion. Mais ne pourrait-on imaginer une langue où chacun des éléments de l'expérience auxquels correspond une unité de l'énoncé verrait, au moyen d'une particule, précisée la nature de son rapport à l'ensemble? [...] On peut cependant, sous bénéfice d'inventaire, poser partout l'existence d'un noyau prédicatif, en se gardant bien d'en faire de même pour le sujet. (*Syntaxe générale*, p. 87)

Ce n'est donc que «sous bénéfice d'inventaire» que l'existence d'un noyau prédicatif peut «sembler» exister dans toutes les langues connues. S'il y a une universalité du prédicat elle n'est pas déductible de la définition de la langue et ne peut donc relever que de l'économie de son fonctionnement. De fait, l'examen des moyens formels d'indication des relations entre les classes de monèmes, qui se succèdent dans l'énoncé, permet de souligner les limites du recours à l'autonomie ou à l'utilisation d'indicateurs de fonctions (adpositions, cas...) et de comprendre pourquoi la fixation d'un noyau central permet d'optimiser l'exploitation de la linéarité. Surtout si ce noyau central est immédiatement identifiable parce qu'occupé par un monème appartenant à une classe spécialisée dans ce statut. Ce qui constitue, pour Martinet, la définition générale du «verbe». Toutefois nulle mention n'est faite du «verbe» lorsqu'il s'agit de définir le prédicat d'un point de vue de linguistique générale. Bien au contraire dans *Langue et fonction* ou dans les *Éléments de linguistique générale* c'est une phrase nominale («il y avait fête...», «il y avait une manifestation...») qui illustre la présentation initiale de la notion de prédicat.

- Il y a des langues qui ignorent la relation sujet-prédicat

Soit encore, sur le plan de la syntaxe générale, la croyance mainte fois exprimée que tout énoncé de toute langue se compose d'un sujet et d'un prédicat. Sans aller très loin, il suffit d'écouter parler le français pour constater qu'à tout instant, on s'y passe de sujet ou, si l'on veut, le sujet s'y confond avec le prédicat: *voici le panier, il y a des fruits chez l'épicier, défense de fumer, le temps d'aller prendre les billets*; sans parler, bien entendu, des énoncés à l'impératif. [...]

la notion de l'universalité du schème sujet-prédicat est une simple vue de l'esprit favorisée par les traits particuliers de la structure de certaines des langues parlées par les «innéistes» et entretenue par la grammaire scolaire (...) l'hypothèse d'un moule linguistique inhérent à la nature humaine est parfaitement dénuée de toute justification. (*Réflexions sur les universaux du langage*, 1968, p. 54-55)

Cette proposition, très audacieuse, émerge de la réflexion de Martinet sur la construction ergative en basque. On lit dans *La construction ergative et les structures élémentaires de l'énoncé* (1958) :

Cette idée que toute langue connaît la relation sujet-prédicat, et, plus précisément, présente le même premier temps de l'analyse linguistique des données d'expérience est un a priori qu'il convient d'écarter dès l'abord afin de ne pas affecter les conditions de l'observation. (1958, p. 379; 1965, p. 207);

Dans son approche initiale de la construction ergative, Martinet ne tente pas de rapprocher cette construction de la construction accusative en comparant phrase intransitive et phrase transitive et en différenciant en terme d'actance (agent/patient) une langue — à construction accusative — dans laquelle l'agent de la phrase transitive est assimilé à l'actant unique de la phrase intransitive d'une autre langue — à construction ergative — dans laquelle c'est le patient qui connaît cette assimilation. Il pose, au contraire, une distinction beaucoup plus radicale entre langue dont la structure de la proposition repose sur la relation spécifique sujet-prédicat et langue «qui construit régulièrement ses énoncés par déterminations successives d'un prédicat d'existence», pour lesquelles il n'y a pas lieu de parler de «sujet» dans la mesure où la phrase ne se construit pas autour d'une relation spécifique, toujours la même pour un verbe et une rection donnés.

- Dans ces langues³ il n'y a donc pas lieu de parler de «sujet» bien qu'il y ait un «prédicat». Sujet et prédicat doivent être dissociés car, s'il n'y a pas de sujet sans prédicat, il peut parfaitement y avoir prédicat sans sujet. La fonction sujet n'est donc pas un universel linguistique. Ce qui n'empêche pas d'énoncer une définition générale du sujet : ce sera la fonction obligatoire, constitutive de l'énoncé minimum, dans les langues qui imposent, dans certains contextes, que le noyau prédicatif (ou au moins certaines classes de noyaux prédicatifs) soit nécessairement accompagné d'un autre élément,

Dans une langue où le monème prédicatif n'a pas besoin d'être actualisé au moyen d'un monème nominal doué d'une fonction spécifique, nous ne devons pas parler de sujet. Ce que nous serions tentés dans ce cas d'étiqueter comme «sujet» parce que, dans une traduction, on le rendrait au moyen d'un sujet, n'est en réalité qu'un des compléments du monème prédicatif.⁴ (*Langue et fonction*, p. 65)

- Qu'il comporte ou non un «sujet» au sens strict, l'énoncé minimum est très souvent composé de deux constituants. Pour expliquer la fréquence d'une telle structure, sans faire référence à des considérations de logique ou de psychologie, Martinet invoque les exigences de l'«actualisation», notion dont il a développé une conception claire et explicitement liée à la notion d'«articulation», constitutive de sa définition de la langue. Aussi étrange qu'elle puisse paraître, au premier abord, elle se compare avantageusement à la vague désignation d'un processus d'«ancrage dans la

³ A côté de celle du basque l'analyse du malgache joue également un rôle important dans l'argumentation. Cf. *Éléments de linguistique générale*, 4.29 ; *Syntaxe générale*, p. 216-220.

⁴ On relèvera au passage, dans cette citation, l'adjectif «nominal» qualifiant le monème en fonction «sujet». Scorie d'une conception liant prédicat et verbe d'une part, sujet et nom d'autre part. En toute rigueur on peut seulement généraliser l'emploi du terme «verbe» pour désigner, lorsqu'elle existe, la classe des monèmes qui, dans une langue, se spécialisent dans le statut de noyau prédicatif.

réalité», expression que l'on trouvait encore dans les *Éléments de linguistique générale*, 4.25.

Par «actualisation» nous désignons le processus qui consiste à marquer que ce qu'on produit est bien un énoncé linguistique, c'est-à-dire la communication d'une expérience, au sens le plus large du terme, et non quelque bruit qui aurait pu, par accident, prendre la forme d'un élément de langue. Comme le langage humain est, en toute priorité, caractérisé par l'articulation des énoncés, c'est cette articulation qu'il s'agit de reproduire, et ceci va impliquer la présence d'au moins deux unités successives. (*La syntaxe de l'oral*, 1990, p. 135; 2000, p. 408)

Quiconque accepte de voir dans l'articulation du message en monèmes successifs un des traits fondamentaux du langage humain, peut concevoir qu'un minimum de deux monèmes successifs, garant de cette articulation, aura quelque chance de s'imposer en général comme une précaution pour que l'auditeur n'hésite pas à identifier ce qu'il entend comme un énoncé et non comme le produit d'un mouvement réflexe ou quelque borborygme. C'est en référence à de tels procédés que nous parlons d'actualisation. Dans cette optique la fonction réelle du sujet est d'actualisation. (*Syntaxe générale*, p. 119)

La manière dont Martinet conçoit la structure de l'énoncé est très révélatrice d'une conception de la linguistique dont j'ai rappelé les traits généraux. On peut la juger étroite, limitative ou trop simple. Mais on peut aussi apprécier l'effort pour développer une théorie homogène et cohérente. C'est au terme d'une réflexion théorique abstraite que se conçoit un système de communication doublement articulé dans lequel les rapports entre les éléments de l'énoncé ne seraient pas indiqués par l'instauration de relations hiérarchiques avec un noyau — donc des langues dont la structure de l'énoncé ne comporterait pas de prédicat. Et c'est à partir d'une conception linguistique du prédicat qu'on peut écarter l'idée qu'il devrait obligatoirement être accompagné, en toutes langues, d'un élément spécifique («sujet»). Ce parti pris d'un développement exhaustif des présupposés théoriques définit, pour les structures élémentaires des énoncés dans les langues naturelles, un très vaste champ des possibles. Dans lequel l'approche «classique» de la structure de la proposition en terme de sujet et de prédicat n'occupe une place, d'ailleurs limitée, que dans la mesure où il est possible, comme le fait Martinet, de donner une définition proprement linguistique et formelle de ces termes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- MARTINET André, 1950 : «Réflexions sur le problème de l'opposition verbo-nominale», *Journal de psychologie normale et pathologique*, 43, 1, p. 99-108, repris dans : MARTINET André : *La linguistique synchronique, Etudes et recherches*, Paris : Presses universitaires de France, 1965, p. 195-205.
- , 1958 : «La construction ergative et les structures élémentaires de l'énoncé», *Journal de psychologie normale et pathologique*, 55, p. 377-392, repris dans : MARTINET André, *La linguistique synchronique, Etudes et recherches*, Paris : Presses universitaires de France, 1965, p. 206-222.
- , 1959 : Compte rendu de : Manfred Sandmann : *Subject and Predicate*, in *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, 54, p. 42-44.
- , 1960 : «Elements of a functional syntax», *Word*, 16, p. 1-10, repris dans : MARTINET André, *Studies in Functional Syntax – Etudes de syntaxe fonctionnelle*, Munich : Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 101-110.
- , 1960 : *Eléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin, 224 p.
- , 1961 : «Réflexions sur la phrase», in : *Language and Society*, Copenhague : Det Berlingske Bogtrykkeri, p. 113-118, repris dans : MARTINET André, *La linguistique synchronique, Etudes et recherches*, Paris : Presses universitaires de France, 1965, p. 222-229.
- , 1962 : «Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du basque», *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 57, p. 73-82, repris dans : MARTINET André : *Studies in Functional Syntax – Etudes de syntaxe fonctionnelle*, Munich : Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 237-246.
- , 1962, 1969 : *Langue et fonction*, Paris : Editions Gonthier, 1969, 199 p. traduction de : *A Functional View of Language*, Oxford : Clarendon, 1962, X+165 p.
- , 1964 : The foundations of a functional syntax, *Monographs Series on Languages and Linguistics*, 17, p. 25-36, repris dans : MARTINET André : *Studies in Functional Syntax – Etudes de syntaxe fonctionnelle*, Munich : Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 111-122.
- , 1966 : «L'autonomie syntaxique», in : *Méthodes de la grammaire, Tradition et nouveauté*, Paris, Les Belles-Lettres, p. 49-59, repris dans : MARTINET André, *Studies in Functional Syntax – Etudes de syntaxe fonctionnelle*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 123-133.

-
- , 1968 : Réflexions sur les universaux du langage, *Folia linguistica*, 1, 3-4, p. 125-134, repris dans : MARTINET André, *Studies in Functional Syntax – Etudes de syntaxe fonctionnelle*, Munich : Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 52-61.
- , 1969 : «A functional view of grammar», in : *The Rising Generation*, Tokyo, repris dans : MARTINET André, *Studies in Functional Syntax – Etudes de syntaxe fonctionnelle*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 82-88.
- , 1973 : «Pour une linguistique des langues», *Foundations of Language*, 10, 3, p. 339-364, repris dans Les introuvables d'André Martinet, *La linguistique*, 36, 1-2, 2000, p. 15-45.
- , (ss. la dir. de), 1979 : *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris : Didier, Crédif, XII+276 p.
- , 1985 : *Syntaxe générale*, Paris : Armand Colin, 266 p.
- , 1990 : La syntaxe de l'oral, in : Brigitte Halford, Herbert Pilch : *Syntax gesprochener Sprachen*, Tübingen : Gunter Narr Verlag, p. 129-136, repris dans Les introuvables d'André Martinet, *La linguistique*, 36, 1-2, 2000, p. 401-410.
- MOUNIN Georges, 1984 : La notion de prédicat en linguistique fonctionnelle, in : *Il y a dix ans... Groningue. Actes du 1er Colloque international de Linguistique Fonctionnelle*, Société Internationale de Linguistique fonctionnelle, Paris, p. 35-38.



André Martinet (1908-1999)